

L'OFFRE ARNAQUEUSE – NOTAMMENT PAR INTERNET



Christoph Müller 11.05.2012

INTRODUCTION



- Inscription dans des répertoires et publication d'annonces (art. 3 al. 1^{er}, let. p et q LCD)
- 2. Systèmes boule de neige (art. 3 al. 1er, let. r LCD)
- 3. Reformulation de la disposition sur les conditions générales (art. 8 LCD)
- 4. Extension du droit d'intenter action de la Confédération (art. 10 al. 3 LCD)
- 5. Collaboration avec les autorités de surveillance étrangères concernant les pratiques commerciales déloyales transfrontalières (art. 21 et 22 LCD)

INTRODUCTION



6. Proposition de marchandises, d'œuvres ou de prestations au moyen du commerce électronique (art. 3 al. 1^{er}, let. s LCD)

7. Promesse d'un gain dans le cadre d'un concours ou d'un tirage au sort (art. 3 al. 1^{er}, let. t LCD)

8. Envoi de messages publicitaires non sollicités (art. 3 al. 1er, let. u LCD)



«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- p. fait de la publicité par le biais de formulaires d'offre, de propositions de correction ou d'autres moyens, pour l'inscription dans des répertoires de toute nature ou pour la publication d'annonces, ou propose directement cette inscription ou cette publication, sans faire mention des éléments suivants en grands caractères, à un endroit bien visible et dans un langage compréhensible:
 - 1. le caractère onéreux et privé de l'offre,
 - 2. la durée du contrat,
 - 3. le prix total pour la durée du contrat,
 - 4. la diffusion géographique, la forme, le tirage minimum et la date limite de la publication du répertoire ou de l'annonce;»



« Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

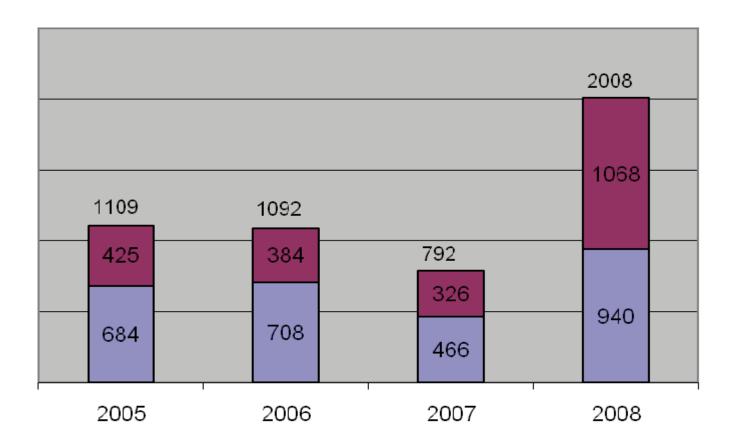
[...]

q. envoie des factures pour une inscription dans des répertoires de toute nature ou la publication d'annonces sans en avoir reçu le mandat;»



■Réclamations d'entreprises

■ Réclamations de consommateurs





«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- p. fait de la publicité; par le biais de formulaires d'offre, de propositions de correction ou d'autres moyens, pour l'inscription dans des répertoires de toute nature ou pour la publication d'annonces ou propose directement cette inscription ou cette publication, sans faire mention des éléments suivants en grands caractères, à un endroit bien visible et dans un langage compréhensible:
 - 1. le caractère onéreux et privé de l'offre,
 - 2. la durée du contrat,
 - 3. le prix total pour la durée du contrat,
 - 4. la diffusion géographique, la forme, le tirage minimum et la date limite de la publication du répertoire ou de l'annonce;»





AnnuairePro - Vaud

SMV Swiss Marketing Sarl - Bösch 73 - 6331 Hünenberg

Fédération romande des consommateurs (FRC) rue de Genève 17 1003 Lausanne

Demande d'inscription

Pour l'enregistrement dans notre annuaire régional sur l'Internet, nous vous prions de vérifier, en cas d'acceptation, vos dates et de nous retourner le formulaire d'enregistrement avant le 30.09.2010

Canton	Année d'inscription	Inscription	Prix/mois
Vaud	2010/2011	Inscription de base	179,00 CHF*

Date: 22.07.2010	Denomin
N° de référence: 592253 Mois: Juillet 2010	Rue ·
Mois: Julilet 2010	Code pos

Adresse: SMV Swiss Marketing Sarl Nº d'entreprise: CH-170.4.008.768-3 Bösch 73 6331 Hünenberg www.annuairepro-vaud.ch info@annuairepro-vaud.ch

Fax: 041 - 784 98 04

	on de cette offre nous vous prions de contrôler vos dates, s corriger et de les compléter, si nécessaire	Période d'inscription
Rubrique/Catégorie :	Fédération:	Période d'inscription 2010/2011
Dénomination :	Fédération romande des consommateurs (FRC)	Étendue: Inscription de base dans l'ann
Rue ·	rue de Genève 17	sur Internet: Nom de l'entreprise du Client, s
Code postal/ . Ville	1003 Lausanne	social ou adresse du Client, nur de téléphone et de fax du C URL, logo, 3 intitulés de sec d'activité. 3 mots dés, 1 log
Numéro de téléphone	: 021 331 00 90	photo, adresse e-mail du C URL du Client, descriptifs prod
Fax:	021 331 00 91	horaires d'ouverture du Client Client a la possibilité d'entrer dates supplémentaires à
E-Mail:		mentionnées à droite en ligne. Prix: voir conditions génér
Adresse Internet :		8.V.p.

Attention: Veuillez surtout compléter votre rubrique, n° de téléphone et n° de fax, s.v.p. !

* Les Conditions Générales sulvantes sont en vigueur:

La maison d'édition se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données. Seules les données relatives à des entreprises, commerçants entrepreneurs libres, institutions, autorités, associations et des syndicats sont acceptées. Les données sont publiées sous le portail Internet www.annuairepro-vaud.ch. L'ordre est réputé valable, dès que le présent formulaire est retourné signé. Par l'apposition de votre signature, vous confirmez l'exactitude des données susmentionnées ainsi que l'enregistrement des données dans l'annuaire sur le portail Internet www.annuairepro-vaud.ch au prix de base de 2 148,00 CHF montant annuel net pour une inscription de base. Le montant de la facture est exigible annuellement et à l'avance et est majoré du taux de TVA en vigueur. La durée du contrat est de deux ans et est automatiquement prolongée d'un an lorsque l'abonné ne procède pas par écrit, dans un délai de trois mois avant l'expiration de l'année d'inscription, à la résiliation du contrat. Avant de passer toute commande, nous vous invitons à prendre connaissance des prestations de l'annuaire professionnel à l'adresse Internet www.annuairepro-vaud.ch. La maison d'édition remarque qu'elle n'a aucune relation commerciale avec les Pages d'Or Pages Blanches etc. Les conditions générales figurant au verso sont partie intégrante du contrat et sont réputées lues et reconnues.

Lu et approuvé cachet et signature valide du Client lieu/date cachet et signature SMV Swiss Marketing Sarl



«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- p. fait de la publicité par le biais de formulaires d'offre, de propositions de correction ou d'autres moyens, pour l'inscription dans des répertoires de toute nature ou pour la publication d'annonces, ou propose directement cette inscription ou cette publication, sans faire mention des éléments suivants en grands caractères, à un endroit bien visible et dans un langage compréhensible:
 - 1. le caractère onéreux et privé de l'offre,
 - 2. la durée du contrat,
 - 3. le prix total pour la durée du contrat,
 - 4. la diffusion géographique, la forme, le tirage minimum et la date limite de la publication du répertoire ou de l'annonce;»



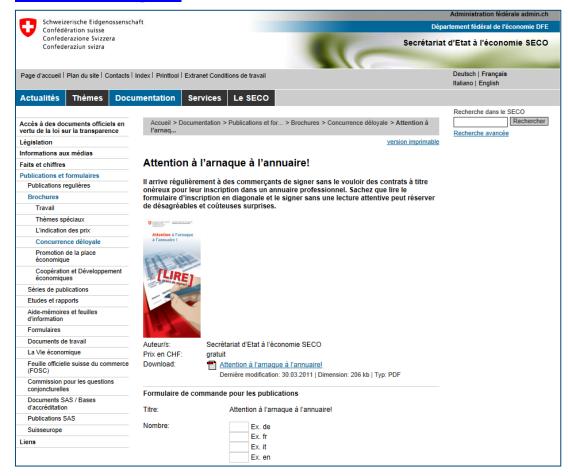
www.ktipp.ch/service/Warnlisten/Registerhaie.php

www.bonàsavoir.ch

http://frc.ch/articles/attention-aux-annuaires-douteux/



http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/00038/02243/index.html?lang=fr









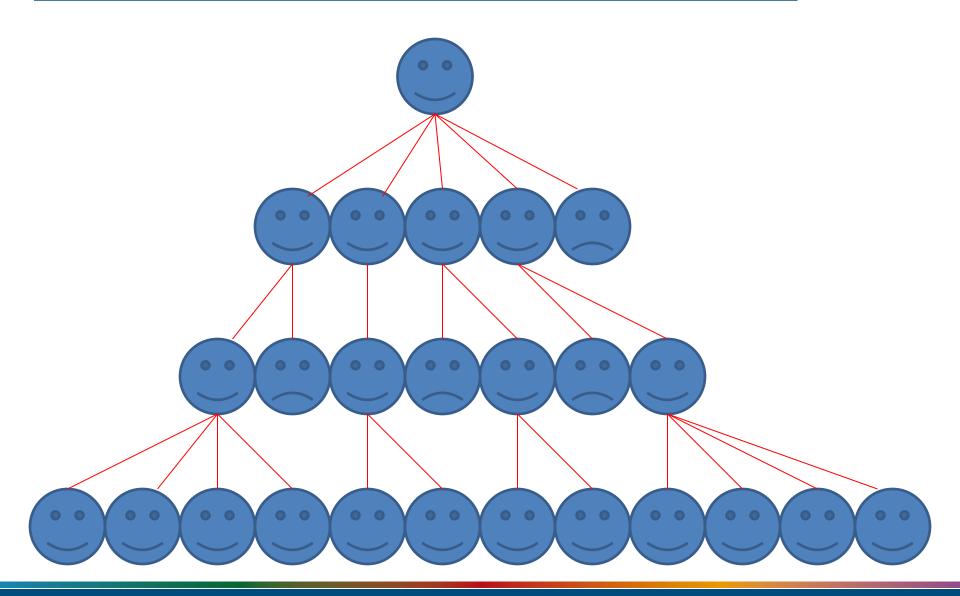
« Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

[...]

r. subordonne la livraison de marchandises, la distribution de primes ou l'octroi d'autres prestations à des conditions dont l'avantage pour l'acquéreur dépend principalement du recrutement d'autres personnes plutôt que de la vente ou de l'utilisation de marchandises ou de prestations (système de la boule de neige, de l'avalanche ou de la pyramide);»

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

SYSTÈMES BOULE DE NEIGE (art. 3 al. 1er, let. r LCD)





« Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- s. propose des marchandises, des œuvres ou des prestations au moyen du commerce électronique sans remplir les conditions suivantes:
 - 1. indiquer de manière claire et complète son identité et son adresse de contact, y compris le courrier électronique,
 - 2. indiquer les différentes étapes techniques conduisant à la conclusion d'un contrat,
 - 3. fournir les outils techniques appropriés permettant de détecter et de corriger les erreurs de saisie avant l'envoi d'une commande,
 - 4. confirmer sans délai la commande du client par courrier électronique;»



«² L'al. 1, let. s, ne s'applique pas à la téléphonie vocale et aux contrats conclus uniquement par l'échange de courriers électroniques ou de moyens de communication analogues»

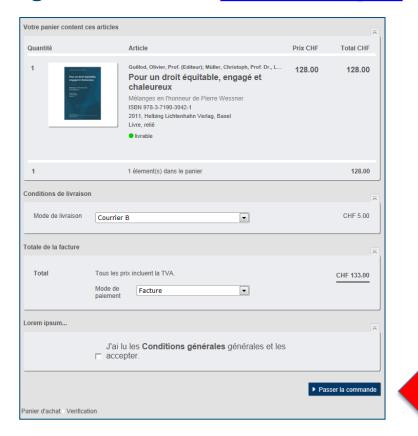


«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- s. propose desmarchandises, des œuvres ou des prestations au moyen du commerce électronique sans remplir les conditions suivantes:
 - 1. indiquer de manière claire et complète son <u>identité</u> et son <u>adresse de</u> <u>contact</u>, y compris <u>le courrier électronique</u>,
 - 2. indiquer les différentes étapes techniques conduisant à la conclusion d'un contrat,
 - 3. fournir les outils techniques appropriés permettant de détecter et de corriger les erreurs de saisie avant l'envoi d'une commande,
 - 4. confirmer sans délai la commande du client par courrier électronique;»



Exemple du site de Helbing&Lichtenhahn www.helbing.ch







«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

- s. propose des marchandises, des œuvres ou des prestations au moyen du commerce électronique sans remplir les conditions suivantes:
 - 1. indiquer de manière claire et complète son identité et son adresse de contact, y compris le courrier électronique,
 - 2. indiquer les différentes étapes techniques conduisant à la conclusion d'un contrat,
 - 3. fournir les outils techniques appropriés permettant de détecter et de corriger les erreurs de saisie avant l'envoi d'une commande,
 - 4. confirmer sans délai la commande du client par courrier électronique;»



GAINS PROMIS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS OU D'UN TIRAGE AU SORT (art. 3 al. 1er, let. t LCD)

« Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

[...]

t. dans le cadre d'un concours ou d'un tirage au sort, promet un gain dont la validation est liée au recours à un numéro payant de service à valeur ajoutée, au versement d'une indemnité pour frais, à l'achat d'une marchandise ou d'un service, à la participation à une manifestation commerciale ou à un voyage publicitaire ou à la participation à un autre tirage au sort;»



GAINS PROMIS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS OU D'UN

TIRAGE AU SORT (art. 3 al. 1er, let. t LCD)

	EUROPEAN EURO MILLONES LOTERIA COMMISION S.L
	INT'L PROMOTIONALS PROGRAMME
	Colden Chance
	Constitution of the Consti
	INTERNATIONAL PROMOTIONS/PRIZE AWARD DEPT. HEAD OFFICE: CALLE VICTORIA BAJO 15, 28011, MADRID SPAIN.
	NO IAKIZE POPULIZATION
	REF: / 28905/EU/ 11. BATCH: 51225-WCU
	PRIZE CLAIM TRACK No: 3456344 NO IARIZED COPY
	FILE NO: ESP-547-K6-75.
LOTTO	ATTN:
	NOTARISCHE GEWINNBENACHRICHTIGUNG Wir sind erfreut, Sie zu informieren, das Sie ein glucklicher Gewinner vom internationalem Euro Million
	Spielprogramms sind, das am 27. Feb., 2011, abgehalten wurde. Wir sind sehr glucklich Sie als einen der
	Gewinner zu benachrichtigen das Ihr Name mit der Kartenseriennummer ubereinstimmte: 134-03650116-211 und
	die Stempfelzahl: 51225-0 gekauft durch Ihren Bearbeitungsagenten von den Kosten von zwei Euro, hat folglich den Preis in der 2. Kategorie mit den Gewinnzahlen: 04-18-32-40-46+06:07 gewonnen Wir Entschuldigungen für
	die späte benachrichtigung, da es zu Verwechslungen von Namen und Adressen kam.
	Aber Sie sind für einen Pauschalbetrag von €972,073.40 Cents (Neun hundert und zwei und siebzig tausend,drei
	und siebzig Euro und vierzig Cent) in bar ausgesucht worden die, Sicherheitszahl lautet: ESP-547-K6-75. Dies
	ist von einem gesamt Geldpreis von €13,609,027 (Dreizehn Millionen, sechs hundert und neun tausend sieben undzwanzig Euro) warden geteilt unter den 14 Internationalen Gewinnern in dieser Kategorie.
	!!! GLÜCKWÜNSCH!!!
	Fur Ihren Anspruch bitte Kontakt zu nehmen mit, Herr. JOSE SANCHEZ, Ausländischer Betriebemanager der MUTUA MADRID, S.A. SPAIN Tel: 0034 632 200 598, Fax: 0034 917 692 837 für die Verarbeitung und die Geldüberweisung von
	Threm siegreichem Gewinn.
	Zu Ihrer Erinnerung alle Preisgelder sind nicht später als bis zum 15 TH December, 2011. beanspruchbar. Anbei erhalten Sie eine
	Kopie der Siegerkarte und die Quittung von Ihrem Agenten mit dem Spieleinsatz. Anmerkungen: Um unnötige Verspätungen und Komplikationen zu vermeiden, erinnem Sie sich bitte, bei jeder Korrespondenz
	mit Ihrem Beabeitungsagenten Ihre Sicherheitszahl zu erlautern Und die von Ihnen zu bezahlenden 10 % Ihres Gewinnes an den
	Fond Ihres Bearbeitungsagenten, nachdem Sie Ihren Gewinn erhalten haben. Weiter gibt es irgendeine Änderung Ihrer Adresse, informieren Sie Ihren Bearbeitungsagenten sobald wie möglich Am Kopfende haben Sie das Verarbeitungsformular, das für die
	bearbeiting Ihres Gewinnes gebraucht wird. Bitte ausgefüllt an Ihren Bearbeitungsagenten faxen: 0034 911 820 362. Viele
	Glückwünsche noch einmal von allen Mitarbeitern unserer Abteilung und wir freuen uns Sie als einen "Teil von unserem INTERNATIONALEN BEFÖRDERUNGS PROGRAMMS zu begrussen.
OMMISSI	THE TOTAL PARTY OF THE PARTY OF
1	MIT-FREUNDLICEHN GRUSSEN UND AMFRICHTIG
	Afredo De La Paz
	(Promotion Director)
_	The sales

Z: BERUF:	LAND:	
.Z:I	LAND:	
BERUF:		
MOBILETELEF	ON NR:	FAX
		(UWZ)
ANSFER ENDORSED	CHQUE (CASH PICK UP
	l	A.
Date:	tie 6 Lent	
	ANSFER ENDORSEE	MOBILETELEFON NR: ANSFER ENDORSED CHQUE Date: CERT COMMISSION 286-11785798-109



GAINS PROMIS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS OU D'UN TIRAGE AU SORT (art. 3 al. 1er, let. t LCD)

www.ktipp.ch/service/Warnlisten/Lottoschwindler.php





GAINS PROMIS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS OU D'UN TIRAGE AU SORT (art. 3 al. 1er, let. t LCD)

«Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

[...]

t. dans le cadre d'un concours ou d'un tirage au sort promet un gain dont la validation est liée au recours à un numéro payant de service à valeur ajoutée, au versement d'une indemnité pour frais, à l'achat d'une marchandise ou d'un service, à la participation à une manifestation commerciale ou à un voyage publicitaire ou à la participation à un autre tirage au sort;»



ENVOI DE MESSAGES PUBLICITAIRES NON SOLLICITES (art. 3 al. 1er, let. u LCD)



« Agit de façon déloyale celui qui, notamment:

[...]

u. ne respecte pas la mention contenue dans l'annuaire indiquant qu'un client ne souhaite pas recevoir de messages publicitaires de tiers et que les données le concernant ne peuvent pas être communiquées à des fins de prospection publicitaire directe.»

CONCLUSIONS



Nouveautés à saluer

Utilité concrète?

Formulations peu heureuses

Vertu pédagogique

Attitude de la Confédération?